

# Avertissement légal

*Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis uniquement à titre d'information. Bien que le gouvernement du Manitoba ait veillé à ce que cette information soit préparée et compilée avec soin, vous êtes prié de vous renseigner vous-même ou de demander l'avis d'un professionnel avant d'entreprendre quoi que ce soit qui pourrait toucher vos intérêts personnels ou ceux de votre famille. Le gouvernement du Manitoba n'assume aucune responsabilité pour tout fait, erreur ou omission qui pourraient causer quelque préjudice ou dommage à vous-même ou à votre famille en vertu de la confiance accordée auxdits renseignements. Il est dans votre intérêt de faire preuve de diligence raisonnable au moment de décider de la validité desdits renseignements en ce qui concerne vos propres circonstances.*

# Aides fonctionnelles

## Qu'est-ce qu'une aide fonctionnelle?

Il s'agit d'équipement ou d'appareils spécialisés qui peuvent faciliter les activités quotidiennes des personnes handicapées dans les domaines suivants :

- la communication,
- les tâches de la vie quotidienne,
- la locomotion,
- l'audition,
- la vision,
- le contrôle de l'environnement.

Les aides fonctionnelles peuvent être des objets achetés, faits à la main ou adaptés aux besoins de la personne.



Le tableau qui suit donne des exemples d'aides fonctionnelles.

Type d'aide fonctionnelle	Exemples
Communication	<ul style="list-style-type: none"><li>● Instrument pour écrire</li><li>● Babillard électronique</li><li>● Dispositif à commande oculaire</li><li>● Appareil pour parler</li><li>● iPad et iPod</li></ul>
Tâches de la vie quotidienne (s'habiller, se laver, faire la cuisine et manger)	<ul style="list-style-type: none"><li>● Chausse-pied à long manche</li><li>● Tabouret pour la douche</li><li>● Ustensiles adaptés</li><li>● Comptoirs plus bas</li></ul>
Locomotion	<ul style="list-style-type: none"><li>● Fauteuil roulant</li><li>● Monte-charge</li><li>● Véhicule adapté</li><li>● Entrée plus large</li></ul>
Audition	<ul style="list-style-type: none"><li>● Appareil auditif</li><li>● Système de modulation de fréquence</li><li>● Téléviseur avec sous-titres codés</li></ul>
Vision	<ul style="list-style-type: none"><li>● Lecteur d'écran</li><li>● Étiqueteuse de messages audio</li><li>● Loupe</li></ul>
Contrôle de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>● Interrupteurs à commande vocale ou à distance pour l'éclairage</li><li>● Système de localisation (GPS)</li></ul>



## Où puis-je me renseigner sur l'équipement spécialisé pour les personnes handicapées et me procurer l'équipement?

Les thérapeutes peuvent vous indiquer où vous pouvez emprunter, louer ou acheter de l'équipement spécialisé ainsi que les programmes pouvant vous aider à vous en servir. Les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les orthophonistes et les audiologistes travaillent dans des cliniques, des hôpitaux, des organismes communautaires et des cabinets privés. Ils peuvent effectuer une évaluation et vous indiquer l'équipement pouvant être utile dans les activités quotidiennes.

Les organismes et associations qui offrent des services à des groupes précis de personnes handicapées peuvent aussi vous renseigner sur l'équipement. Voici des exemples.

- Society for Manitobans with Disabilities (SMD)  
[www.smd.mb.ca/assistive\\_technology\\_support\\_program\\_and\\_funding\\_guide.aspx](http://www.smd.mb.ca/assistive_technology_support_program_and_funding_guide.aspx) (en anglais seulement)
- Open Access Resource Centre  
[www.oarc.ca/](http://www.oarc.ca/) (en anglais seulement)
- Institut national canadien pour les aveugles (INCA)  
<http://www.inca.ca/fr/services/produits/>
- Association canadienne des paraplégiques  
[http://www.canparaplegic.org/fr/Assistive\\_Equipment\\_90.html](http://www.canparaplegic.org/fr/Assistive_Equipment_90.html)
- Produits et services d'aide fonctionnelle de l'Office régional de la santé de Winnipeg  
[www.hsc.mb.ca/re/EMAT.htm](http://www.hsc.mb.ca/re/EMAT.htm) (Centre des sciences de la santé) (en anglais seulement)  
[www.deerlodge.mb.ca/pdf/ATPSBrochure.pdf](http://www.deerlodge.mb.ca/pdf/ATPSBrochure.pdf) (Deer Lodge Centre) (en anglais seulement)
- Rehabilitation Centre for Children (RCC)  
[www.rccinc.ca/](http://www.rccinc.ca/) (en anglais seulement)



## Qui paie les aides fonctionnelles?

Les aides fonctionnelles peuvent être payées de différentes façons, selon la situation de chacun.

- **Programmes provinciaux** – Le gouvernement du Manitoba a des programmes qui offrent une aide financière pour payer la location ou l’achat d’équipement spécialisé. Si vous êtes admissible, vous pourriez obtenir des fonds pour des aides fonctionnelles.
  - **Services aux enfants handicapés** – Les Services aux enfants handicapés peuvent fournir de l’aide financière pour de l’équipement afin de contribuer à satisfaire les besoins d’un enfant handicapé.
  - **Programme emploi *Habilités*** – Ce programme offre des services aux adultes admissibles pour les aider à se préparer à travailler et à se trouver un emploi et le conserver. Il est possible d’obtenir une aide financière pour des aides ou appareils fonctionnels ou de l’équipement d’adaptation afin d’aider à surmonter un obstacle à la formation ou à l’emploi résultant du handicap.
  - **Programme d’aide à l’emploi et au revenu** – Ce programme peut offrir une aide financière pour les fournitures et l’équipement médicaux de base pour les personnes qui ne sont pas couvertes par le Programme de soins à domicile du Manitoba ni aucun autre programme.
  - **Offices régionaux de la santé** – Le Programme de soins à domicile du Manitoba offert par les offices régionaux de la santé peut fournir une aide relative à l’équipement pour les personnes qui vivent chez elles. Pour les personnes des collectivités rurales ou nordiques, l’office régional de la santé est une bonne source d’information sur l’équipement et les programmes utiles.
- **Assurances privées** – Vous avez peut-être au travail un programme d’assurances qui couvre les frais liés notamment aux appareils auditifs, aux lunettes, aux orthèses, aux prothèses et à des outils fonctionnels. Puisque ce sont les employeurs offrant un programme d’assurances collectives qui négocient le contenu, les couvertures peuvent varier d’un milieu de travail à l’autre et d’une année à l’autre.
- **Employeurs** – Dans certaines situations, l’employeur peut accepter d’acheter des aides fonctionnelles pour permettre à une personne handicapée de faire son travail. Les aides en question restent alors dans le lieu de travail et appartiennent à l’employeur. Pour en savoir plus long sur les adaptations au travail, consultez la section sur [\*les droits de la personne et les adaptations raisonnables\*](#).
- **Organismes communautaires et sans but lucratif** – Vous pouvez vérifier auprès d’organismes communautaires s’ils offrent une aide financière pour les aides fonctionnelles.